

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au Bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c.
 Réclames 30
 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas.
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

28 Avril 1883.

Chronique générale.

Le Journal officiel a publié déjà la loi et le décret relatifs à la conversion de la Rente.

Le Sénat a voté avant-hier le projet du gouvernement; la gauche n'a pas osé défendre à la tribune l'opération chère à M. Tirard, et qui a été attaquée avec autant de fermeté que de précision par la droite. M. Léon Say lui-même s'est dérobé à toute discussion et à tout vote.

Quarante-huit heures ont suffi au dépôt du projet au Sénat, aux délibérations de la commission des finances, à l'élaboration et au dépôt du rapport, à la discussion et au vote.

A vrai dire, l'Assemblée du Luxembourg aurait pu s'épargner le luxe modeste de cette procédure pour s'en tenir à ce rôle de Chambre d'enregistrement qu'elle remplit avec une si touchante résignation depuis qu'elle est devenue républicaine.

Le Sénat devient un luxe inutile, et M. Tirard devrait en demander la suppression pour l'aider à équilibrer son budget.

On ne l'a pas tué; il s'est suicidé. Qu'on l'enterre.

Les révisionnistes ont le devoir de soulager les contribuables d'une dépense aussi ingrate.

LES RÉCIDIVISTES.

Les conceptions financières de M. Tirard ont quelque peu détourné l'opinion publique de la question des récidivistes. Tout autre sujet que la conversion la trouve distraite ou absente. Ce n'est pas une raison, pourtant, de laisser passer, sans mot dire, une loi qui modifie aussi gravement notre système pénitentiaire et qui, si elle était votée et appliquée, marquerait un recul dans la voie ouverte depuis un siècle par les criminalistes.

Le projet de loi qui est soumis en ce mo-

ment aux délibérations de la Chambre, édicte la peine de la transportation contre les individus qui auront été condamnés deux fois dans l'intervalle de dix années pour faits qualifiés crimes, aux travaux forcés à moins de huit ans, à la réclusion ou à l'emprisonnement, ou auront subi, après la condamnation sus-énoncée, la peine de trois mois d'emprisonnement pour vol, abus de confiance, escroquerie, destruction ou dégradation d'arbres ou de récoltes, outrage public à la pudeur, excitation habituelle des mineurs à la débauche; les vagabonds ou gens sans aveu qui n'ont ni domicile certain, ni moyen de subsistance, soit qu'ils n'exercent habituellement aucune profession, soit qu'ils tirent profit habituel de jeux illicites et prohibés sur la voie publique ou de la prostitution d'autrui.

Nos lecteurs pourront, par l'énumération des différentes catégories d'individus que vise le projet de loi, se faire une idée de l'épuration qui est promise.

LE DÉFICIT DU BUDGET.

Les débats relatifs à la conversion ont ramené l'attention publique sur l'état de notre budget.

Dans le monde de la haute finance, on n'a pas été peu surpris des affirmations péremptoires de M. Tirard touchant le peu de gravité de notre situation financière, affirmations absolument contredites par les articles publiés dans plusieurs revues économiques.

En effet, tandis que le ministre des finances fait dater notre déficit budgétaire de 1882 seulement, des personnes en mesure d'être sérieusement informées le font remonter à l'exercice 1880.

En outre, M. Tirard a affirmé que les 34 millions d'économie produits par la conversion suffiraient à assurer l'équilibre du budget de 1884, tandis que des calculs moins intéressés portent ce déficit à 350 millions.

Il y a plus encore, le total des déficits accumulés des exercices antérieurs s'élèverait

à un chiffre tel que, pour le masquer, le gouvernement a dû, au cours de cette dernière année, détourner de leur destination primitive la plus grande partie des fonds des Caisse d'épargne, lesquels fonds manqueraient absolument si des demandes de retrait subites venaient à se produire en grand nombre. (Union.)

SOUVENIRS D'ANTAN.

En 1852, trois jours après la promulgation du décret prescrivant la conversion du 5 0/0, un autre décret du 17 mars réduisait de moitié les droits d'entrée sur les boissons. En même temps, le Trésor renonçait au dixième du produit des octrois qu'il avait perçu jusqu'alors pour son compte. La conversion coïncidait avec un dégrèvement d'impôt.

Nous ne nous étonnons plus maintenant si nos députés ont repoussé énergiquement toute proposition de dégrèvement. Ils auraient craint de suivre les errements corrompus du régime abhorré.

A ce sujet, nous lisons dans la Patrie, journal bonapartiste :

« En 1852, il y a juste trente ans, s'opérait une conversion. Comme aujourd'hui, le 5 0/0 disparaissait de la cote pour faire place au 4 1/2.

« Vit-on alors ces tripotages scandaleux que nous rapportent tous les échos de la Bourse? Vit-on alors s'abattre, comme une nuée de corbeaux, sur le palais de la rue Vivienne, tous les amis du pouvoir? Vit-on pendant quinze jours toute la place de Paris en émoi, sur ces bruits sourdement répandus, démentis le lendemain, confirmés trois jours après, le tout pour faire le jeu de ceux qui n'ont pas honte de s'intituler les habiles?

« Le décret de la conversion fut signé par le prince Louis-Napoléon, le 14 mars 1852. La veille, Paris tout entier l'ignorait. M. James de Rothschild avoua lui-même, nous dit un des témoins de cette époque, M. de Casabianca, dans son livre sur les Finances françaises, que ce fut la seule grande

opération qu'il n'eût point connue d'avance.

« Le ministre des finances d'alors s'appela M. Bineau; le ministre d'Etat, par les mains de qui passaient tous les décrets, M. le comte de Casabianca. Les amis de l'Élysée et de M. Tirard ignorent peut-être ces noms. Ce sont ceux de deux honnêtes gens, de deux loyaux serviteurs du pays: ils sont morts sans laisser des millions. Il fait bon par ces temps d'agiotage de rappeler de pareils souvenirs aux générations présentes: il faut qu'elles sachent comment, sous un Napoléon, se menaient les affaires de la France. »

A MÉDITER.

La Revue économique et financière du 21 avril a reçu de son correspondant de Rome une lettre où nous lisons le passage suivant, qu'il nous paraît intéressant et utile de reproduire :

« Maintenant, voulez-vous que je vous dise ce qui se cache derrière la triple alliance dont tout le monde s'occupe? Vous ne vous en doutez même pas, à Paris. La triple alliance ne vise pas seulement un but dynastique, elle a encore pour objectif un désarmement général.

« L'Allemagne est au bout de son rouleau; elle voit le moment où ses finances ne lui permettront plus de rester armée jusqu'aux dents. Mais désarmer, alors que la France reste armée, parce que ses moyens le lui permettent, est une perspective qui effraie M. de Bismark. Aussi a-t-il formé la triple alliance dans l'espoir que la France n'oserait pas résister aux propositions qui lui sont faites. Si elle refuse, c'est qu'elle menace la paix, cas prévu par les protocoles échangés.

« L'Italie s'est prêtée à cette combinaison, et c'est pour cela que M. Mancini a dit au Parlement que l'Italie serait bientôt appelée à mettre sa force au service d'une cause vraiment grande.

« Vous voilà avertis. Apprétez-vous à voir bientôt commencer une campagne

9 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FOLLE?...

Par M^{me} Claire de CHANDENEUX.

Plus une pensée pour le parrain Léon ne trouva place dans cette existence de Parisienne à la mode, si pleine et si creuse! Alors qu'elle suffisait à peine, malgré sa dévorante activité, à remplir ses obligations mondaines, comment eût-elle trouvé le temps nécessaire à griffonner une lettre de jour de l'an, à envoyer un bouquet de fête à ce bonhomme inutile et silencieux?

Elle n'y songeait même pas. Un peu plus, elle se fût demandé s'il avait existé. Quant à ce neveu, que le vieillard avait eu la malencontreuse idée de lui proposer jadis pour époux, elle avait oublié jusqu'à son nom.

En Égypte, ce neveu si dédaigné ne donnait pas à l'oncle Piélard le même spectacle d'ingratitude. Malgré la distance, le temps considérable exigé par la correspondance, Eugène Montrel laissait rarement partir un bâtiment pour la France sans lui confier une lettre. Souvent, quel-

ques mots tracés à la hâte, sans quitter la surveillance des immenses travaux d'irrigation dont il était chargé; de temps à autre, de longues missives bourrées de détails intéressants sur l'existence mouvementée, laborieuse et attrayante qu'il avait choisie.

Comme les réponses à ses lettres se firent de plus en plus espacées et cessèrent même complètement, il en conclut que les infirmités du bonhomme mettaient obstacle à leurs relations amicales sans devoir les interrompre.

Il écrivit seul, tout attristé. Plus tard encore, des nouvelles indirectes de Péronne lui apprirent que les facultés de M. Léon Piélard, affaiblies par son grand âge, s'en allaient disparaissant chaque jour.

Les lettres d'Égypte restaient cachetées plusieurs jours durant sur sa cheminée, devant ses yeux, sans que la curiosité lui fit briser l'enveloppe.

Eugène écrivit quand même. Ce courrier d'Égypte, même s'il n'était plus un plaisir, demeurait une habitude pour le vieillard; il voulut respecter cette habitude.

Et c'est ainsi que, pendant les dix années d'absence du jeune homme, la gouvernante de l'oncle Piélard empila consciencieusement sur une étagère, bien en vue, comme un trophée de famille, plusieurs douzaines de lettres jaunies, intactes sous leur large cachet de cire rouge.

En dix années de travail, d'études, de réussites presque complètes, malgré les difficultés d'exécution, l'ingénieur Montrel s'était fait un nom dans la grande industrie. Ses entreprises heureuses, largement rémunérées, lui apportaient l'indépendance.

Le regret du pays natal le saisit avec plus de force. Le climat, sévère aux étrangers, l'avait assez éprouvé pour lui faire entrevoir le retour en France comme un double bienfait.

Quoiqu'il eût la certitude attristante d'être à peine reconnu par son oncle, il croyait aussi devoir à son unique parent la salutaire distraction de sa présence, l'adoucissement de ses soins, la chrétienne préparation au redoutable passage de ce monde fragile au monde qui ne passe pas.

Il rentra, le cœur tout heureux de battre encore dans la patrie, après en avoir connu la longue privation.

Il rentra, très-changé physiquement, plus fort, bien qu'ayant traversé les fiévreuses émanations du pays, bruni par un soleil implacable, point trop brouillé avec les conventions sociales ni mondaines, mais absolument arriéré toujours, au point de vue des sentiments.

Il s'entêlait, l'imprévoyant garçon, à tenir l'ambition en piètre estime, à ne pas envier l'opulence, et à croire que se dévouer au bonheur de ceux qu'on aime est le meilleur moyen d'être heureux.

En 1855, époque où nous sommes arrivés, ces utopies étaient déjà terriblement démodées!

Ainsi qu'il l'avait prévu, M. Montrel ne fut pas reconnu par le vieillard, qui s'endormait dans l'oubli. Il ne se dispensa pas, cependant, de lui consacrer quelques jours d'abord, puis d'y retourner le plus souvent possible, essayant avec un soin pieux de ranimer quelques éclairs de souvenirs dans cette intelligence usée.

Bien qu'il n'eût pas la consolation d'y réussir, rien ne le détourna de ce devoir, malgré le mouvement de la vie parisienne dans laquelle il prit tout naturellement sa place.

Des amis retrouvés le voyant libre, dans l'aisance, d'aimable caractère, à peine âgé de trente-trois ans, et le cœur ouvert à tous les sentiments nobles, entreprirent de le compléter lui-même, en complétant sa vie par un beau mariage.

Il n'y mit pas d'opposition; il n'y apporta pas d'ardeur; ses premières chimères, modifiées par les années, n'avaient point changé de but. Il espérait toujours rencontrer une âme qui ferait appel à son dévouement, et toutes les jolies poupées parisiennes, auxquelles ses amis le présentaient avec un empressement louable, affolées de toilettes, affamées de plaisirs, lui faisaient simplement l'effet de corps sans âme.

L'Égypte n'avait décidément pas été l'originalité d'appréciation de ce garçon bizarre, venu quel-

» dans le sens que je viens de vous indiquer. »

Divers journaux, mettant en doute la réalité d'une triple alliance entre l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche, nous croyons pouvoir dire à ce sujet que le fait n'est malheureusement que trop exact.

Cette alliance a été négociée et arrêtée dans ses lignes principales en 1882, à Milan, lors des fêtes de l'inauguration du Saint-Gothard.

Le discours prononcé au Reichstag au mois de juin, par M. de Bismark, en fut la première révélation.

Quant au but de cette convention, il ne faut pas se dissimuler qu'il nous est hostile et qu'il nous vise particulièrement.

LES DOUANIERS EN GRÈVE.

On se souvient qu'au cours de la discussion d'un projet de loi de M. Viette, tendant à assimiler les douaniers aux gendarmes pour le règlement des pensions, le général Thibaudin avait déclaré que les douaniers n'étaient point militaires et que, par conséquent, ils ne dépendaient pas de son ministère.

Cette déclaration a causé une profonde émotion dans tout le corps des douaniers.

Dans certaines villes du littoral de la Méditerranée, les douaniers viennent de se constituer en grève, afin de protester contre le rejet de la loi Viette.

A Marseille, notamment, cette grève a pris mardi un caractère assez inquiétant.

Lorsqu'on a appelé dans les casernes les douaniers pour l'exercice militaire, ils s'y sont catégoriquement refusés, en déclarant que, puisque le gouvernement n'admettait pas que leur pension de retraite fût assimilée à celle de l'armée, il était injuste qu'on leur fit suivre les exercices militaires, et ce dans le but de les mobiliser en temps de guerre; que, exposés comme les militaires à combattre sur les champs de bataille, c'était une iniquité de ne pas les admettre au même bénéfice, d'autant plus que la plupart d'entre eux sont mariés et laisseraient derrière eux une femme et des enfants dans la misère.

Au ministère, on paraît très-embarrassé de la solution à donner à cet incident.

D'un côté il est difficile de laisser impunie une pareille infraction à la discipline; mais il faut considérer que si à Marseille c'est le corps tout entier des douaniers qui refuse de se rendre aux exercices de l'école de guerre, le mouvement de la grève tend à se propager rapidement dans toutes les villes du littoral.

Cette grève d'un nouveau genre, dit un correspondant de la France, cause une vive sensation.

M. Schneider vient de faire don à la ville du Creuzot de l'argent nécessaire pour bâtir un hospice de vieillards.

Cet établissement ne coûtera pas moins d'un million.

C'est ainsi que M. Schneider se venge des menaces des révolutionnaires et des anarchistes de Montceau-les-Mines.

ques siècles trop tard.

Le 25 août 1855, Eugène Montrel, descendant en grande hâte du sacre qu'il avait eu la plus grande peine à se procurer, tant les véhicules étaient, ce jour-là, mis aux enchères, vint se fondre dans la foule énorme, bruyante et mêlée, qui se pressait aux abords de la gare de Strasbourg.

Paris attendait la reine d'Angleterre, qui venait nous visiter.

A l'intérieur de la gare, où le jeune homme pénétra sur le vu de sa carte d'invitation, c'était la foule aussi, mais élégante, soyeuse, parfumée.

Les jolies femmes, étalées le long des banquettes comme des grappes de fruits séduisants, se consolaient de leur interminable attente par l'exhibition de leurs toilettes et la critique de celles de leurs voisines.

Les hommes, en groupes nombreux, paraissaient apporter moins philosophiquement que l'assistance féminine le retard regrettable et prolongé de la reine Victoria.

On ignorait encore que la marée capricieuse avait joué à l'auguste visiteuse le mauvais tour de la retenir loin de ce rivage français, où l'on sait trop, peut-être, que l'exactitude est la politesse des rois.

Cependant, avec les heures qui s'écoulaient,

Nous trouvons dans un journal militaire allemand, à la date du 23 avril, cette information étonnante:

« Le ministère de la marine vient de commander à la maison Holtzer, de Firming (Loire), des boulets en acier chromé martelé.

» Cette commande s'élève à 600,000 fr.; elle a été faite aussi secrètement que possible, du 5 au 10 avril. »

L'espionnage allemand continue.

On télégraphie de Washington, 26 avril, au Temps:

« Le conseil de cabinet s'est occupé hier des récits publiés récemment sur la présence aux Etats-Unis et sur les agissements de certains individus qu'on signale comme ayant l'intention d'organiser la conspiration de la dynamite. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 avril.

La conversion est votée par le Sénat depuis hier, et nous sommes étonnés que la réaction qui s'était fait sentir hier sur le 3 0/0 persiste encore aujourd'hui.

L'ancien recule à 79.60 et l'amortissable à 80.90.

Le 5 0/0 tombe à 110.85 et le 4 1/2 de 110.05 à 109.85.

A part les rentes, le reste du marché ne subit pas de modifications importantes et est plutôt ferme.

La Banque de France est ferme à 5,390.

Le Lyonnais à 538 et la Générale à 540.

Le Crédit Foncier est toujours bien tenu à 1,337

et les Obligations Foncières Nouvelles sont recherchées à 344.75 les non libérées et 347 les libérées.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie donne lieu à de nombreuses transactions dans les environs de 500.

Le Suez, malgré de brillantes recettes, tombe à 2,500.

Les établissements sont stationnaires: la Banque de Paris à 1,047, le Mobilier à 340.

Le Crédit de Paris réalise de nouveaux progrès à 310. Beaucoup d'affaires sur cette valeur. On prévoit une accentuation du mouvement de hausse, après l'assemblée, dont les résultats seront, dit-on, des plus favorables pour les cours de cette valeur ainsi que de la Banque Romaine. Cette dernière cote 300.

Quelques cours pour terminer.

Les Chemins sont fermes: le Lyon à 1,580, le Midi à 1,160, le Nord à 1,925, l'Orléans à 1,265.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous donnons ci-après les votes des députés de Maine-et-Loire sur la conversion de la rente 5 0/0.

Nos lecteurs verront que MM. Benoist et Bury ont voté pour.

Est-ce que les rentiers, dépouillés du dixième de leur revenu, ne vont pas voter des remerciements à ces deux députés?

Le ministre de l'instruction publique, par une circulaire adressée à tous les préfets, leur annonce qu'il va être procédé, dans la limite des ressources de son département, à la concession de drapeaux tricolores français

lentes et monotones, l'impatience gagnait la société choisie à laquelle des entrées de faveur promettaient le spectacle de cette arrivée.

Les petits pieds battirent les estrades par des mouvements saccadés; les cannes frappèrent le sol avec des allures nerveuses; quelques bâillements s'échouèrent derrière les éventails; quelques estomacs, trop violemment surexcités, tournèrent à la défaillance; l'attente et l'agitation étaient au comble... et la reine n'arrivait pas!

M. Montrel commençait à partager le découragement des invités, quand ses yeux, parcourant pour la dixième fois la guirlande fleurie que les femmes élégantes formaient autour de la vaste enceinte, rencontrèrent le spectacle le plus charmant, le plus inattendu.

C'était une bien jolie personne blonde, très-frêle, très-gracieuse, très-coquettement pesée sur le devant de l'estrade gauche, la mieux située pour ne rien perdre du cortège royal, et semblant à peine toucher la banquette de velours sur laquelle se détachait, fraîche et vaporeuse, sa robe de mousseline blanche, ornée de florets de rubans bleus.

Était-ce une vision?... une illusion?... un rêve?... La tête riante, aux cheveux blonds, qu'il avait autrefois admirée, était-elle sortie, toute rayonnante, du cadre d'or dont la splendeur illuminait le vieux salon de son oncle?

d'or, qui seront remis à tous les bataillons scolaires, dans les départements, à l'occasion de la fête du 14 juillet. Des joujoux officiels!

LA FIÈVRE APHTEUSE OU COCOTTE.

La fièvre aphteuse, plus communément appelée *cocotte*, est une maladie essentiellement contagieuse et qui atteint plus particulièrement les espèces bovine, ovine, porcine et caprine.

Elle sévit en ce moment avec une très-grande intensité dans les cantons de Cholet, Chemillé, Vihiers, Thouarcé et Chalonnes-sur-Loire; elle y a été apportée par des bœufs venant d'Argenton-Château, dans le département des Deux-Sèvres, et vendus sur le marché de Vihiers. Dans ces cinq cantons, les étables d'un certain nombre de fermes ont été rapidement contaminées. Chez un fermier, dont nous pourrions citer le nom, cinq vaches atteintes de la *cocotte* ont perdu leurs veaux quelques jours après le vélage. Cette situation est très-grave pour les fermiers, et il est important que l'autorité veille d'une manière très-sévère à l'observance des prescriptions inscrites dans la loi du 24 juillet 1881, sur la police sanitaire des animaux. (J. de Maine-et-Loire.)

Nos Députés.

Sur l'amendement de M. Baudry-d'Asson, pour réduire de 35,000,000 de francs la totalité des traitements des fonctionnaires, rejeté par 389 voix contre 50.

Ont voté pour: MM. de Civrac, de Soland, de Terves;

Ont voté contre: MM. Benoist et Bury;

N'a pas voté: M. de Maillé.

M. Maillé (Alexis) est en congé pour cause de maladie.

— Sur l'article 1^{er}, autorisant le remboursement ou la conversion en 4 1/2 de la rente 5 0/0, adopté par 488 voix contre 94.

Ont voté pour: MM. Benoist et Bury;

Ont voté contre: MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves.

— Sur l'amendement de MM. Gaudin..., de Soland, de Maillé, de Civrac, de Terves, etc. (appliquer 20 millions du produit de la conversion à dégrever l'impôt foncier supporté par la propriété rurale non bâtie), repoussé par 247 voix contre 143.

Ont voté pour: MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves;

Ont voté contre: MM. Benoist et Bury.

— Sur l'amendement de M. de la Rochefoucauld (la conversion ne pourra avoir pour effet de réduire les revenus des établissements charitables), repoussé par 363 voix contre 98.

Même vote que le précédent.

— Sur l'article 40 (il sera pourvu au remboursement de la rente 5 0/0 au moyen d'une émission de bons du Trésor), adopté par 372 voix contre 85.

Ont voté pour: MM. Benoist et Bury;

Ont voté contre: MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves.

— Sur l'amendement de M. Jametel

(prendre sur le produit de la conversion un crédit de 8,500,000 francs pour dégrever le produit en faveur de l'agriculture), repoussé par 252 voix contre 188.

Ont voté pour: MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves;

Ont voté contre: MM. Benoist et BURY.

— Sur l'ensemble du projet de conversion, adopté par 378 voix contre 109.

Ont voté pour: MM. Benoist et BURY;

Ont voté contre: MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves.

Il n'est pas hors de propos de rappeler ici que la loi votée par M. BURY enlève aux rentiers plus de trente-cinq millions par an.

Ne pas oublier non plus que la Chambre, malgré les instances de M. Gaudin, a décidé qu'il ne serait consacré aucune somme au dégrevement de l'impôt foncier.

L'amour de l'agriculture.

Nos députés républicains aiment passionnément l'agriculture; ils s'intéressent vivement aux agriculteurs et sont fort préoccupés d'améliorer leur sort.

Le fait n'est pas douteux, si on s'en rapporte à leurs circulaires électorales. Leurs professions de foi, si discordantes sur tant de points, s'accordent toutes sur un seul, celui relatif aux dégrevements de l'agriculture qu'on proclame justes et urgents et auxquels on se dit acquis. Mais autre chose sont les circulaires électorales des candidats républicains, autre chose les votes des républicains députés. Le député oublie les promesses du candidat.

A ce sujet, nous recommandons à nos lecteurs de jeter les yeux sur les deux scrutins qui ont eu lieu, à la Chambre, sur les amendements de MM. Gaudin et Jametel et tendant à faire appliquer pour dégrever les impôts agricoles le produit de la conversion.

Ils constateront que 88 députés républicains seulement, sur plus de 400, ont voté pour ces deux amendements.

Electeurs des campagnes, soyez édifiés maintenant.

Le bruit court — nous voulons espérer qu'il se confirmera — que plusieurs membres de la Chambre qui ont voté la conversion et ont refusé d'en employer le produit au dégrevement de l'agriculture, vont déposer un projet de loi tendant à la suppression du traitement des députés (!). Hommes désintéressés!

Espérons que nos députés républicains seront des premiers à signer cette proposition.

Recommandé spécialement à M. Bury (II).

Le Dixième et la Dime.

— Hé! Jacques Bonhomme, qu'as-tu?
Je te vois soucieux et blême,
Le front morose et l'œil battu...
— On réduit mes fonds d'un dixième.

Il est dur pour nous, le pouvoir.
Sur un simple billet de banque,
C'est triste, au bout de l'an, d'avoir
Une pistole qui nous manque.

C'est si long d'économiser
Le sou sur sou, le franc sur livre,
Qui permet de réaliser
L'espoir d'être inscrit au Grand-Livre.

Ce dixième qu'on nous réduit,
C'est la miche de pain plus tendre.
Un bon matelas pour la nuit,
C'est un mouton qu'il faudra vendre.

C'est pour mon champ, hier semé,
Que fouille en vain mon labour morne.
Tout espoir pour longtemps fermé
De reculer un peu sa borne.

C'est du superflu, d'accord, mais
Mon luxe, soit dit sans vergogne,
Est peu fait pour porter jamais
Ombre à l'État, qui le regagne.

— Bien, alors tu te vengeras,
Et tu lanceras l'anathème,
Au jour du vote, à ces ingrats,
Qui te dépouillent d'un dixième.

— Hélas! non; ils ont un moyen
De nous gagner à leur régime,
Qui nous pince toujours si bien.

— Lequel? — Ils parlent de la dime.

(A suivre.) CLAIRE DE CHANDENEUX.

ANGERS.

Nous avons annoncé déjà qu'une grande fête vélocipédique, donnée par le Veloce-Club, aura lieu à Angers, au Jardin du Mail, les jeudi 3 et dimanche 6 mai.

Dans le programme de la journée du 3 mai, nous remarquons le détail de la première course :

« A 2 heures. — CHAMPIONNAT DE L'OUEST. — Concours régional réservé aux membres des Sociétés de Saumur, Tours, Rennes, Le Mans, La Roche-sur-Yon, Nantes et Angers.

Distance : 4,000 mètres. — 1^{er} prix, 400 fr. et un abonnement offert par le Sport vélocipédique. — 2^e prix, 50 fr. et un abonnement offert par la Revue vélocipédique. — 3^e prix, 30 fr. et un abonnement offert par la Vélocipédie illustrée. — 4^e prix, 20 fr. — 5^e prix, médaille de vermeil. »

Le dimanche 6 mai, au Mail, de 11 heures à 5 heures du soir, aura lieu une grande course de fond.

Droit de courir : 10 fr. — 1^{er} prix, 400 fr. — 2^e prix, 200 fr. — 3^e prix, 100 fr. — 4^e prix, 50 fr. — 5^e prix, 25 fr. — 6^e prix, médaille de vermeil.

Au-delà de 130 kilomètres, une prime de 5 fr. par kilomètre sera accordée à tous les coureurs.

Tout coureur ayant fait 120 kilomètres aura droit à une médaille.

CHINON.

Lundi 30 avril, à 8 heures du soir, dans la salle de la mairie, Concert donné par la musique municipale de Chinon, sous la direction de M. Baccard, avec le concours de MM. Jimenez, violoncelliste, Bécrot, violoniste, Suzanne, de Tours (monologues et récits), M^{me} Desmons, artiste lyrique, M^{me} Suzanne, pianiste.

LOUDUN.

Samedi dernier, le sieur Brugières, charpentier à Loudun, travaillait près des Fontaines-Blanches, sur la voie ferrée, lorsqu'en voulant se garer du train de Tours aux Sables, il fut atteint et tamponné par le train venant de Poitiers.

Le tampon gauche de la machine atteignit Brugières à la tête et à l'épaule, et le renversa contre la balustrade du pont où il fut relevé par le sieur Constant, son ouvrier, qui, pour éviter l'accident, avait eu la présence d'esprit de se coucher dans l'entrevoie.

Les blessures du sieur Brugières sont assez graves, mais ne mettent pas ses jours en danger.

TOURS.

Hier, à trois heures, un orage est passé sur nos contrées. De nombreux et très-violents coups de tonnerre se sont fait entendre.

Le bataillon du 66^e de ligne qui depuis près de deux ans était en Tunisie a débarqué mercredi à Marseille. Il est attendu aujourd'hui à Tours.

5 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES DEUX COUSINES

(Suite et fin.)

Le comte Daniel ne cessa, lui aussi, de manifester la plus tendre sollicitude à l'égard de l'intéressante malade. Jeune, riche, noble, intelligent, doué de tous les charmes extérieurs, M. d'Estoublac joignait à tant de mérites un jugement solide et une délicatesse exquise. Il s'était parfaitement rendu compte que les attraits physiques de sa future épouse étaient perdus sans retour ; mais cette triste certitude n'avait pas un seul instant fait varier sa résolution. Il était de ces hommes d'élite qui s'attachent moins à la forme qu'au fond, et pourvu que celle qui devait porter son nom fût bonne, peu lui importait, en somme, qu'elle ne fût pas jolie.

Trompé sur le véritable caractère de sa fiancée qu'il n'avait jamais vue, — selon l'usage, — que dans ses moments affaiblis, il la croyait dotée de toutes les vertus qui rendent les unions indissolubles, et se souciait comme d'une guigne des traces que le fléau pouvait laisser sur sa physionomie, il était fermement décidé à l'épouser quand même, dès que la maladie serait conjurée. Il ne ferait pas là, du reste, une mauvaise affaire, puisque, ainsi

— Demain dimanche, séance de Tir de 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2 du matin, au champ de Tir du Menneton.

Tous les hommes de l'armée territoriale, de la réserve ou de la disponibilité de l'armée active seront admis, sur la production de leur livret, à prendre part au Tir.

On se souvient peut-être encore de Quilly, l'ancien vicaire de Langeais, Quilly, le bibliothécaire de M. Paul Bert, Quilly, le défroqué et le compilateur du ministre de l'Instruction publique. Le Clairon nous apprend qu'il vient de clore dignement son obscure carrière en se mariant.

« Dans un journal du matin, dit ce journal, à la quatrième page, aux publications de mariage du dimanche 22 avril, j'ai lu, hier, ces deux lignes : M. Pierre-Marie-Joseph Quilly, homme de lettres, officier d'académie, et M^{lle} Salomé Bald. » M^{lle} Bald est juive.

POITIERS.

Le 2^e régiment de pontonniers, venant d'Angers, est arrivé jeudi à Poitiers, dans l'après-midi.

Après avoir formé ses rangs à la Porte-de-Paris, le régiment s'est mis en marche, musique en tête, vers le boulevard Chassaingne. Une partie de la colonne et la musique sont restées au quartier Montierneuf où elles seront casernées pendant leur séjour à Poitiers ; l'autre partie a continué par le boulevard Bajon et le Pont-Neuf pour se rendre aux casernes des Dunes.

NIORT.

A propos de la mort de Jules Sandeau, membre de l'Académie française, les journaux de Niort nous apprennent qu'il était très-connu dans cette ville.

Il venait fréquemment à Niort, visiter sa vénérable sœur à la maison de retraite de Sepvret, au Port.

LA JUMELLIÈRE. — On écrit à la Sarthe :

« Le 9 avril dernier, à la ferme de la Croix de la Blinière, exploitée par le sieur Pierre Lambert, un veau de 42 jours a avalé un aspic.

La bête devint malade ; le 14 avril, elle rendit un morceau de l'aspic long de 25 centimètres ; le lendemain, trois autres morceaux longs chacun de 8 centimètres environ.

Aujourd'hui, l'animal se porte à merveille. Dans la contrée, on le considère comme un phénomène. Il est probable que l'aspic était engourdi et qu'il aura été étouffé avant d'avoir pu faire usage de son terrible poison. »

PRINTEMPS NOUVEAU.

Dans son avant-dernier numéro, l'Univers illustré publiait le charmant entrefilet suivant sur la saison tant désirée ; seulement il paraissait juste au moment où la lune d'avril allait nous gratifier de neige, grêle et pluie glaciale :

« Il vient, il est proche, il est arrivé, le

que nous l'avons dit, la présente épreuve avait rappelé M^{lle} Parnelle au bon sens. Si elle guérissait, nul doute qu'elle ne devint désormais une personne accomplie.

Pourquoi ne la sauverait-on pas, après tout ?

M^{me} Amard, qu'elle avait vue si bas, s'était bien rétablie, elle ; et même, en apprenant que Clarisse avait contracté sa maladie dans sa chambre, oubliant la cause de sa visite, et voulant rendre le bien pour le mal, ramassant le mouchoir royal que celle-ci lui avait abandonné dans sa fuite, l'habile faiseuse avait brodé pendant sa convalescence le chiffre de la future comtesse à l'un des coins ; et cela avait été une délicieuse consolation pour la pécheresse repentante de recevoir un jour des mains d'Héloïse ce gracieux cadeau avec l'annonce de la guérison de sa mère.

On aurait dit, hélas ! qu'elle n'attendait que cette absolition suprême pour mourir ; et bientôt il devint évident pour tous qu'un miracle seul pouvait la rendre à la santé.

Dieu ne le permit point, et Clarisse elle-même ne tarda pas à sentir que son séjour sur la terre ne serait pas de longue durée. La faiblesse la gagnait de plus en plus chaque jour, et la tristesse qui se traînait sur le visage de ses proches, malgré les efforts qu'ils tentaient pour la dissimuler devant elle, ne lui laissait aucun doute sur la prochaine issue de sa maladie.

doux messager du renouveau, le joyeux Printemps ! Les fleurs d'aubépine, mêlées à ses blonds cheveux comme des flocons de neige odorante, narguent les frimas disparus. Il a, sur ses joues enfantines, les brillantes couleurs des boutons de roses qui s'épanouissent pour fêter sa bienvenue ; son haleine parfume la brise qui se fait plus caressante et plus harmonieuse autour de lui ; les clairs rayons du soleil d'avril le suivent à travers les grands bois ; il effleure les gazons, la mousse ; il se mire dans l'eau du ruisseau, il voltige de branche en branche, éveillant arbres et buissons de leur sommeil, et les oiseaux entonnent leurs premiers concerts, et la forêt se pare de ses premières feuilles, en l'honneur du génie Printemps... Et le gai lutin gambade à travers ses vastes domaines, promenant partout son frais sourire en tout lieu reflété, et dans ses ébats folâtres, il effleure de ses tendres ailes les jeunes fronts des amoureux... N'est-il pas, d'ailleurs, l'incarnation même de l'amour et de la vie, l'annonciateur de l'œuvre de création, de l'œuvre divine, qui se poursuit et se recommence incessamment et qui respandit de toutes parts aux regards de l'homme, plus éblouissante et plus sublime, lorsque la nature entière tressaille, dans les frémissements printaniers. »

Faits divers.

Les obsèques de M. Jules Sandeau ont été célébrées hier, à midi, à l'église Saint-Germain-des-Prés, en grande pompe.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Rousse, directeur de l'Académie française ; M. Emile Augier, de l'Académie française ; M. Franklin, administrateur-adjoint de la bibliothèque Mazarine ; M. Perrin, administrateur du Théâtre-Français ; M. Claretie, vice-président de la Société des auteurs dramatiques ; M. Emmanuel Gonzalès, délégué du comité de la Société des gens de lettres.

Les honneurs militaires ont été rendus par un détachement du 31^e régiment de ligne au défunt, qui était officier de la Légion d'Honneur.

La messe a été dite par le premier vicaire et l'absoute a été donnée par M. l'abbé Caux, curé de la paroisse.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Montparnasse.

Quatre discours ont été prononcés : par M. Rousse, au nom de l'Académie française ; M. Claretie, au nom de la Société des auteurs dramatiques ; M. Theuriet, au nom de la Société des gens de lettres, et M. Emile Augier, comme ami intime du défunt.

L'assistance était des plus nombreuses ; les cinq sections de l'Institut étaient largement représentées. Tous les artistes du Théâtre-Français ont suivi le corbillard jusqu'au cimetière.

La séance de l'Académie française a été levée jeudi en signe de deuil par suite de la mort de M. Jules Sandeau.

Mais, nous le répétons, une transformation complète s'était opérée dans la manière d'être de M^{lle} Parnelle.

Ce n'était plus cette frivole jeune fille qui ne se plaisait qu'aux futilités de l'amour-propre ; elle avait renoncé à toutes les vanités du monde, et voyant la mort approcher, elle ne songeait plus qu'à réparer les torts qu'elle avait eus.

Elle pria son père de se charger de l'avenir d'Héloïse et d'assurer la vieillesse de M^{me} Amard.

Puis, elle sécha les larmes de tous les amis qui l'entouraient en leur disant :

— Ne pleurez pas, je vous en prie ; nous nous retrouverons un jour là-haut pour ne plus nous séparer. Sans cette juste punition de ma faute, je vous aurais causé certainement des chagrins bien plus cuisants.

Et, unissant ensemble les deux mains de Charlotte et de Daniel qui s'étaient rencontrés sur le rebord de son lit, elle se pencha d'abord à l'oreille du comte et lui dit :

— Voilà de quoi vous consoler, monsieur d'Estoublac. Je vous donne un ange à la place d'un démon.

Embrassant tendrement ensuite sa camarade d'enfance, elle ajouta, en lui offrant le mouchoir qui avait été la cause de son infortune :

— Garde-le en souvenir de moi, ma bonne Charlotte. Tu n'auras même pas besoin de changer les

Ce soir, à huit heures — après avoir joué la pantomime *Pierrot assassin* dans la matinée du Trocadéro, — M^{me} Sarah Bernhardt et sa troupe se mettront en route pour la grande tournée de *Fédora*, qui doit durer cinq mois.

Voici la composition des principaux artistes et de l'administration :

M^{me} Sarah Bernhardt, *Fédora* ; Marie Kolb, la comtesse Olga.

MM. Pierre Berton, Loris Ipanoff ; Vois, de Sirieix ; Fournier, docteur Loreck ; Maxnère, Greth.

M^{me} Sarah Bernhardt a choisi M. E. Simon, l'administrateur de la Porte-Saint-Martin et de l'Ambigu, pour diriger la tournée.

Le premier régisseur est M. Joliet ; le second, M. Piron ; la souffeuse, M^{me} Joliet.

Cette troupe donnera des représentations à Liège, Amsterdam, Utrecht, La Haye, Anvers, Bruxelles, Gand, Valenciennes, Dunkerque, Calais, Douai, Lille, Saint-Quentin, Reims, Châlons-sur-Marne, Nancy, Stockholm, Gotembourg et Copenhague.

De Copenhague la troupe ira en Suisse, arrivera à Lyon vers le 20 juin, et de là parcourra le midi de la France. La tournée sera terminée le 15 septembre.

BOURSE DE PARIS

DU 27 AVRIL 1888.

Rente 3 0/0	79 55
Rente 3 0/0 amortissable	81
Rente 4 1/2	109 75
Rente 5 0/0	110 85
Obligations du Trésor (anciennes)	515
Obligations du Trésor (nouvelles)	508

Le *Jeune Age Illustré*, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{me} LERIDA-GEORGY.

Editeur : Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

BANDAGES, BAS, SUSPENSIRS, et CEINTURES. — Voir aux Annonces.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE

Un pharmacien de *Vaucoleurs*, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le SPASALGIQUE, qui enlève instantanément les névralgies, les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

Le SPASALGIQUE-MARÉCHAL, dont le prix est de 2 fr., se trouve dans toutes les bonnes pharmacies ; le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

MONITEUR de RENTE
11, Place de la Bourse, Paris
Nous conseillons à tout acheteur de porteur d'actions et d'obligations de s'abonner à ce journal financier sérieux et impartial, format des journaux politiques. Cours de la Bourse et tous les tirages. Par 50 c. en Timbres

50
PAR AN
Pour 50 N^{os}

PAUL GODET, propriétaire-gérant

armoires ni les initiales.

Ce furent ses dernières paroles. Sa tête retombait inerte sur l'oreiller. Clarisse avait abandonné la vallée des incessantes amertumes. Son âme immortelle planait déjà au sein des cieux.

ADOLPHE ROSAY.

USINE A GAZ DE SAUMUR.

AVIS

Dans le but de donner plus de développement à son industrie et de faire au commerce et aux consommateurs de gaz des conditions plus favorables, M. Stears, profitant de l'article 44 de son traité qui l'autorise à continuer son exploitation, si la Ville n'achète pas son établissement, et à vendre le gaz aux particuliers en concurrence avec d'autres entrepreneurs, propose aux consommateurs qui voudront signer un engagement de dix ans, à partir du 1^{er} juillet prochain, à leur fournir du gaz à raison de TRENTE CENTIMES le mètre cube, au lieu de QUARANTE CENTIMES, tarif exigible jusqu'au 31 décembre 1888.

Cet engagement cesserait pour l'abonné en cas de décès, de cessation de commerce ou de fin de bail.

Étude de M^e Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, n° 8.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le samedi vingt-un avril mil huit cent quatre-vingt-trois, contradictoirement entre M^{me} Clémentine Tranchant, sans profession, épouse du sieur Louis Fresnais, marchand de tuffeaux, demeurant aux Rosiers, ladite dame domiciliée de droit avec son dit mari, mais résidant de fait, en vertu d'autorisation de justice, audit lieu des Rosiers, chez le sieur Plessis, propriétaire, demanderesse originaire, ayant pour avoué M^e Coquebert de Neuville, et ledit sieur Louis Fresnais, ci-dessus qualifié et domicilié, défendeur originaire, reconventionnellement demandeur, ayant pour avoué M^e Louis Albert,

Il appert que ladite dame Fresnais-Tranchant a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec ledit sieur Louis Fresnais, son mari.

Pour extrait certifié conforme, par moi, avoué près le Tribunal civil de Saumur, sousigné, et celui de ladite dame Fresnais-Tranchant.

Saumur, le vingt-huit avril mil huit cent quatre-vingt-trois.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

PURGE LÉGALE.

Notifications ont été faites :

A la requête de M. Pierre Lépine, propriétaire, demeurant à Saumur, élitant domicile en l'étude de M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, constitué pour lui :

1^o Suivant exploit de Blanvillain, huissier à Saumur, en date du dix-huit avril mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré,

A M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur;

2^o Suivant exploit de Mésange, huissier à Malicorne, en date du vingt-un avril mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré,

A M^{me} Anne Blond, épouse de M. Joseph Belleuvre, propriétaire, cultivateur, demeurant à Ligron;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le quinze février mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, constatant le dépôt au greffe ledit jour de la copie collationnée d'un procès-verbal d'adjudication dressé par M^e Gautier, notaire à Saumur, le neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré, sur la licitation poursuivie par :

1^o M. Pierre Lépine, propriétaire à Saumur; 2^o M^{me} Anne Belleuvre, épouse assistée et autorisée de M. Jacques Laurent, propriétaire à Ligron; 3^o M. Joseph Belleuvre, propriétaire à Ligron; 4^o M. Henri Bourgoïn, fabricant de corsets à Paris; 5^o M^{me} Henriette Lépine, sans profession, à Saumur; 6^o M^{me} Honorine Lépine, sans profession, à Ligron; 7^o M^{me} Lucie Lépine, sans profession, à Ligron; contre :

1^o M^{me} Marie Lépine, religieuse, demeurant à Beugé; 2^o M^{me} Alexandrine Chauveau, propriétaire, veuve de M. Charles Lépine, demeurant à Ligron, duquel il appert que M. Pierre Lépine, sus-nommé, s'est rendu adjudicataire :

1^o d'une maison, située à Saumur, rue du Portail-Louis, avec façade sur ladite rue et dont la profondeur forme façade rue de la Petite-Douve, avec entrée de porte et remise, cave et grenier sur cette rue, ladite maison consistant en un bâtiment principal à deux étages, grenier sur le tout, grande écurie, appentis et dépendances de ladite maison dont l'ensemble joint au couchant la rue du Portail-Louis, au levant la rue de la Petite-Douve, moyennant, outre les charges, la somme principale de quatorze mille cent francs; 2^o d'une maison, située à Saumur, rue de la Petite-Douve, ayant façade sur cette rue et façade derrière sur le jardin, joignant par devant, vers couchant, la rue de la Petite-Douve, au midi M. Caron, moyennant, outre les charges, la somme de treize mille cent francs.

Avec déclaration que la présente notification est faite conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils eussent à prendre, dans le délai de deux mois, telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseraient, et que, faute de ce faire dans ledit délai de deux mois, les immeubles dont s'agit seront et demeureront définitivement purgés et libérés entre les mains de M. Pierre Lépine de toutes charges et hypothèques de cette nature;

Avec déclaration en outre à M. le Procureur de la République que les précédents propriétaires desdits immeubles sont, indépendamment des vendeurs sus-nommés :

1^o M^{me} Anne Lépine, épouse de M. Joseph Belleuvre, cultivateur à Ligron; 2^o M^{me} Marie Lépine, épouse de M. Pierre Bourgoïn, cultivateur à Ligron; 3^o M. Charles Lépine, cultivateur; 4^o M. Pierre-René Lépine, propriétaire, et M^{me} Jeanne Pineau, sa seconde épouse, demeurant à Saumur; 5^o M^{me} Marie-Madeleine Bazin, première épouse de M. Pierre-René Lépine, propriétaire à Saumur; 6^o M. Louis-Jean Bazin, à Saumur; 7^o M. Benjamin Bazin, cultivateur à Saint-Mermin (Vendée);

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, il ferait publier la présente notification dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait, BEAUREPAIRE.

Études de M^e DELAUNAY, huissier-audencier à Saumur, et de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

PAR SUITE DE SAISIE-EXÉCUTION,

Le mercredi 2 mai 1883, à une heure après midi,

A Saumur, rue de Poitiers, au domicile de M. SAUNIER, charpentier.

Il sera vendu :

Vaisselle, batterie de cuisine, fourneau, pendule de cuisine, un poêle et une huche;

Bois de lit en noyer, table de nuit à dessus de marbre, chaises, tables rondes à rallonges, secrétaire, buffet et armoire en noyer;

Draps, couvertures, traversins, couettes, matelas et linge de ménage;

70 pieds de chêne, 6 mètres cubes de chêne travaillé, 20 mètres carrés de sapin, 26 mardiers en chêne, 6 établis, 10 vieilles roues, vieux camion et cabriolet, différentes sortes d'outils de charpentier;

150 bouteilles vides environ, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (276)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochain,

VASTE TERRAIN

AVEC MAGASIN

Situé à Saumur, quai de Limoges,

Occupé par M. BELLEUVRE.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE JOLIE

MAISON DE CAMPAGNE

Située à Cumault, sur les bords de la Loire.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE :

1^o UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Tonnelle, n° 23, occupée par M. D'huy, pharmacien;

2^o BATIMENT, situé à Saumur, rue de la Montée-du-Port, entre les n° 6 et 8.

Facilité pour le paiement.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. (247)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

GRAND IMMEUBLE

De construction récente et en très-bon état,

Au centre de Saumur.

Loyer de 7 à 8,000 fr. par an.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE :

1^o UNE MAISON, située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 73.

2^o UNE AUTRE MAISON, à côté de la précédente, avec cour devant, n° 71.

3^o PLUSIEURS AUTRES MAISONS joignant celles ci-dessus, avec servitudes, cours, passages et jardins au fond, ayant entrée sur la rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 69.

4^o AUTRE MAISON ET JARDIN, même rue, n° 66.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire, ou à M. TAVEAU, expert à Bagnoux.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Avec toute facilité de paiement

OU A LOUER

Pour le mois de septembre 1883,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Beaurepaire, n° 39 et 41.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

PRÉS A VENDRE

A L'AMIABLE,

Dans les Prés-Pinguet, commune de Saumur,

Joignant le Thouet et la levée de Nantilly.

1^o 1 hectare 15 ares environ, dit le Pré-Girard, avec fougère;

2^o 1 hectare 30 ares environ, dit le Pré-Nisery, au même lieu;

3^o 25 ares de pré, au même lieu, joignant l'îlot de Bagnoux;

4^o L'îlot de Bagnoux, contenant 2 hectares environ.

S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, ou à M. TAVEAU, expert à Bagnoux.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^o JOLIE PROPRIÉTÉ

A Chaintres, commune de Dampierre, 1 kil. de la station de Yarrains.

Belle maison de maître (12 pièces); communs; faisanderie. — Charmilles, pelouses, pièces d'eau, potager, vigne en plein rapport et bien arrosée; le tout enclos, contient 60 ares.

2^o VASTE IMMEUBLE

A SAUMUR

Sur le quai Saint-Nicolas, à l'angle de la rue de la Maréchalerie.

S'adresser à M^e BRAC, 27, place de la Bilange. (235)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1883.

MAISON avec JARDIN

Rue de la Petite-Douve, n° 49.

S'adresser à M. NANCHEUX, quai de Limoges, 66. (720)

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M^e BRAC, notaire, 27, place de la Bilange.

Le dimanche 29 avril 1883, à une heure

MAISON

Rue du Portail-Louis, 36,

Ayant pour enseigne

AU RAISIN DE BOURGOGNE

Revenu : 1,050 francs.

Mise à prix : 10,000 francs.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

Étude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

A VENDRE

OU A LOUER

PROPRIÉTÉ DE PRODUIT

ET D'AGRÈMENT

Petite maison de maître, maison de ferme, terre, vigne, bois, contenant 12 hectares 50 ares.

S'adresser audit notaire.

A VENDRE

MAISON

Sur les bords de la Loire.

S'adresser à M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault. (246)

Étude de M^e MAUPELLIER, notaire à Thouarcé.

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ

DES BARANGÈRES

Située commune de Chavagnes-les-Eaux,

Comprenant : Maison d'habitation et servitudes, jardin, verger, vigne, futaie, pièce d'eau;

Trois closiers;

Terres, vignes, bois taillis et prés détachés;

Le tout d'un détail facile, contenant 44 hectares.

S'adresser, pour traiter, à M^e MAUPELLIER, notaire à Thouarcé.

A VENDRE

1^o UNE MAISON, rue d'Orléans, n° 28;

2^o DEUX MAISONS, rue des Capucins, n° 33 et 35.

S'adresser au bureau du journal.

DAVEAU, DOREUR

Rue du Puits-Neuf, 44, SAUMUR.

VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE De GLACES nues, encadrées et à vitrage

POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette)

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITYRIASIS du cuir chevelu (pellicules), ENGERGURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 23, rue du Temple.

Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.